EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00281
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/11/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000332
Commission	**Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux**		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Stagiaires des écoles intervenants dans les services de la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Gratification - Partenariats - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **06/11/2020**
Compte rendu affiché le : **17/11/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance
Mme Marie-Jo PEREZ

■ Rappel et références

La Ville de Saint-Étienne reçoit chaque année près de 1300 jeunes en stage dans les services municipaux qui contribuent ainsi à l'insertion professionnelle des étudiants stéphanois et au développement des formations en alternance sur le territoire.

Les principaux partenariats avec les établissements scolaires pour l'accueil de stagiaires prennent la forme de conventions-cadre.

En ce qui concerne l'indemnisation des stagiaires accueillis, la Ville de Saint-Etienne verse, depuis 2000, une gratification aux jeunes qui effectuent un stage long. En application de l'article L124-6 du code de l'Éducation, la gratification est obligatoirement versée aux stagiaires qui effectuent un stage ou une formation en milieu professionnel dont la durée est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou

non. Le montant de la gratification est fixé au minimum à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage. Selon ces dispositions d'équivalence, pour qu'un stage ouvre droit à gratification, il doit être d'une durée au moins égale à 45 jours.
Chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois.

■ Motivation et opportunité

Au fil des années, la Ville de Saint-Étienne a établi des relations privilégiées avec des lycées professionnels de l'agglomération stéphanoise et des établissements de formation du secteur sanitaire et social afin d'accueillir des stagiaires notamment dans les résidences pour personnes âgées :

- Lycée Benoît Charvet : bac professionnel Accueil Soins et Services à la personne
- La Salaisienne : bac professionnel Accueil Soins et Services à la personne et CAP petite enfance
- Lycée Albert Camus : bac professionnel Accueil Soins et Services à la personne
- Lycée Saint-Edmond : bac professionnel Accueil Soins et Services à la personne
- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du CHU de Saint-Etienne
- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Centre hospitalier du Pays du Gier
- Institut de formation sanitaires et sociales de la Croix-Rouge de Saint-Etienne
- Institut Régional Européen des métiers de l'Intervention Sociale de Firminy.

■ Contenu

Afin de mieux formaliser les partenariats avec les établissements pré-cités et de les inscrire dans la durée, il est envisagé de proposer à chacun de signer avec la ville une convention générale définissant le cadre d'accueil des stagiaires dans la collectivité. Le CCAS sera signataire des conventions, aux côtés de la ville, avec les écoles pour lesquelles il est en mesure de proposer un terrain de stage. Cette convention cadre sera complétée par des conventions individuelles simplifiées signées par la ville ou le CCAS en fonction du terrain de stage, afin d'assurer la couverture juridique des stagiaires et d'autoriser leur gratification lorsque la durée le permet.

Il est proposé de fixer le montant de la gratification à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne et CCAS

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			100 000€	
Département				
Région				
État				
Europe				

SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**100 000,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**100 000,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :
- approuver le montant de la gratification des stagiaires à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage pour les stagiaires effectuant stage ou une formation en milieu professionnel dont la durée est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non,
- approuver la convention cadre pour l'accueil des stagiaires des établissements d'enseignement précités dans la collectivité,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention cadre dont un exemplaire restera joint au dossier ainsi que les conventions de stage individuelles liées à celle-ci.
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	**Investissement**				**Fonctionnement**		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2020-2021	012	64168
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée
59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)
Ne prend pas part au vote :

Détail des votes
Votes pour
M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU